



PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 10 juin 2024

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis s'est réuni le lundi 10 juin 2024 à 20h00 Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Yannick HERBET, Maire de la commune.

En présence de : Yannick HERBET, Didier JACQUEMIN, Gilberte BOITTIAUX, Dominique PLATEAUX, Marylise BALESTRIE, Mickaël CHRETIEN, Philippe CROMBOIS, Stéphane HUCLIEZ, Sylvain SAKALOWSKI, Aurélie HUET, Virginie DELSARTE, Maxime LUTICK, Sylvie VERMEIL, Guillaume MASSART, David MORAIS CARDOSO.

Absents : Nathalie GUENEZ (procuration à Yannick HERBET) Sophie TEMPEZ, Félicie BOUTHEMY, Laurye LALLEMANT

Quorum : Membres en exercice : 19 – Présents 15 – Votants : 16

Maxime Lutick est élu secrétaire de séance.

L'Assemblée adopte tout d'abord sans observations le compte-rendu de la réunion du 02 Avril 2024.

Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour en sollicitant l'autorisation du Conseil Municipal d'y ajouter deux questions complémentaires, en l'occurrence la subvention 2024 au CCAS, le recrutement d'un(e) vacataire.

Accepté à l'unanimité.

En introduction, Monsieur le Maire évoque la porte ouverte organisée par l'EPIDE le 7 juin dernier. Retenu par ses obligations professionnelles, il s'est fait représenter par Dominique PLATEAUX, Maxime LUTICK et Jacques VANTYGHM. Il précise le taux important de réussite des actions en faveur de ces jeunes, la réalisation de l'aire de covoiturage (une inauguration aura lieu prochainement) le nettoyage du cimetière et enfin la participation d'une quinzaine de jeunes à la cérémonie de l'Appel du 18 Juin.

1) Fixation libre des attributions de compensation pour l'année 2024

Mr le Maire commence l'échange en informant l'assemblée de la tenue d'une réunion au sein de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis le 15 avril dernier en présence de Virginie DELSARTE.

Ces attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique.

Sylvie VERMEIL demande la méthode de calcul de cette compensation.

Monsieur le Maire précise qu'à l'origine de la fixation libre des attributions de compensation et lors des différentes fusions des communauté de communes, une « photographie fiscale unique » a été réalisée ; la commune de Beauvois en Cambrésis détenait à cet instant « T » une économie riche (près de 400 000 €) d'où une compensation importante versée par la CA2C aujourd'hui.

Quelques compétences transférées à la CA2C ont fait diminuer bien entendu le montant alloué.

Chaque année, un débat communautaire, âpre, s'engage afin de définir pour chaque commune adhérente le montant de cette compensation.

Virginie DELSARTE confirme que la commune de Beauvois en Cambrésis se positionne dans le peloton de tête des montants attribués.

M. le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à délibérer sur l'approbation du montant révisé de l'attribution de compensation pour un montant de 369 335 ,63 €

Après discussion et échange d'observations, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve et accepte le montant révisé de l'attribution de compensation pour un montant de 369 335,63 €

2) Adhésion au groupement de commande pour la fourniture d'abribus et de poteaux d'arrêt de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement qualitatif des trottoirs de la RD 643, la mise aux normes de l'accès aux Personnes à Mobilité Réduite des quais bus a été programmée.

Certaines stations ne sont pas équipées d'abribus, notamment celle située au niveau du magasin Espace Griffes. Afin de protéger des intempéries les usagers, il serait nécessaire d'y remédier.

A cet égard et afin de soutenir le déploiement des abribus sur le territoire communautaire, la CA2C a approuvé la mise en place d'un fonds de concours spécifique à la création et au renouvellement des abribus à destination de ses communes membres sous condition d'adhérer à un groupement de commande pour la fourniture d'abribus et de poteaux d'arrêt.

Le fonds de concours « abribus » est fixé 50 % du reste à charge de la Commune plafonné à 3 000 euros par abribus, dans le cadre d'une enveloppe budgétaire de 100 000 € par an.

Stéphane HUCLIEZ souhaite connaître le nombre d'abribus qui seraient concernés par cette mesure.

La commune dispose de cinq abribus dont 2 qu'elle souhaiterait renouveler, elle souhaiterait ajouter éventuellement 3 abribus supplémentaires rue Victor Watremez (RD 643).

Après discussion et échange d'observations, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- approuve l'adhésion de la commune au groupement de commande susmentionné ;
- autorise Mr le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération dont la version définitive de la convention susmentionnée
- autorise Mr le Maire à signer, notifier et faire exécuter l'ensemble des bons de commande afférents aux marchés publics issue du groupement de commande objet de la présente délibération

3)Convention relative aux modalités de transfert de routes départementales et de transfert de voies communales

Mr le Maire informe l'assemblée que le contournement Ouest de Caudry a été ouvert à la circulation le 2 juin 2023 sous le numéro RD 1016. Cette nouvelle route départementale assure désormais le transit des véhicules depuis la RD 643 et permet de relier plus rapidement les communes rurales du sud-caudrésis.

De ce fait, plusieurs sections de routes départementales situées en agglomération n'assurent plus leur rôle de transit routier. Il est donc proposé leur transfert dans le domaine public communal.

Il a été proposé aux communes de Caudry et de Beauvois en Cambrésis le transfert depuis le domaine public départemental de plusieurs sections des RD 16, 16a, 45 et 115 dans leur domaine public communal respectif.

Afin d'assurer la continuité du réseau routier départemental autour de la commune de Caudry, plusieurs rues dépendant du domaine public communal de la commune de Caudry seront intégrées au domaine public départemental.

La convention entre le Département du Nord, les communes de Caudry et de Beauvois en Cambrésis, a pour objet de préciser les modalités administratives, techniques et financières du transfert depuis le domaine public routier du Département vers le domaine public des communes de Caudry et de Beauvois en Cambrésis.

Après discussion et échange d'observations, le Conseil Municipal, à l'unanimité

-autorise Mr le Maire à signer la convention n° 23 des transferts RD 16-16A-45-115 CAUDRY
BEAUVOIS 49

4) Travaux église Ste Anne : Choix du bureau d'études diagnostic

M. le Maire reprend l'historique des différentes réunions qui ont eu lieu avec le Doyen, les responsables de la paroisse ainsi que le représentant de l'association de sauvegarde du patrimoine religieux concernant les travaux à entreprendre à l'église Ste Anne.

Avant de débiter les échanges sur cet important dossier, M. le Maire remercie la présence des représentants de la Paroisse à cette réunion du Conseil Municipal.

La parole est ensuite donnée à M. Didier JACQUEMIN, Maire adjoint en charge de ce dossier.

Celui-ci reprend les nombreux échanges qui ont déjà eu lieu au sein du Conseil Municipal depuis plusieurs séances et pour donner suite à ces discussions, des devis de diagnostic ont été demandés pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Deux conventions pour la réalisation de ce diagnostic lui sont parvenues, à savoir :

-Cabinet JAMAIN de Servons-sur-Vilaine pour un montant de 11 979,60 € TTC ne reprenant que la réalisation de l'étude diagnostic par postes de travaux

-Cible VRD de Marcoing pour un montant de 36 373,50 € comprenant le relevé topographique, l'étude avant-projet, étude de projet, assistance à la passation des marchés de travaux, la direction de l'exécution des travaux ainsi que l'assistance aux opérations de réception.

Pour un montant estimé de 2,5 millions d'euros, ceci n'étant qu'une projection.

Sylvie VERMEIL demande de préciser ce que comprend ce montant.

Didier JACQUEMIN répond que la toiture, les plafonds, la structure en elle-même sont concernés par ces 2,5 millions d'euros, somme à laquelle il conviendra d'ajouter l'installation d'un échafaudage conforme à la réglementation en vigueur.

Sylvie VERMEIL demande les conséquences de la décision à prendre.

Gilberte BOITTIAUX trouve qu'il serait dommageable de fermer l'église.

Sylvain SAKALOWSKI émet l'idée d'informer la population.

Guillaume MASSART demande la possibilité de devis « à tiroirs »

Stéphane HUCLIEZ s'interroge sur le taux de fréquentation de l'église.

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'il engage sa responsabilité à chaque utilisation de l'édifice.

Stéphane HUCLIEZ demande s'il ne serait pas plus judicieux de déconstruire l'église actuelle et en édifier une nouvelle, plus petite et mieux adaptée.

Il est pris exemple d'autres communes qui ont effectuées des travaux ; M. le Maire répond qu'il a pris attache auprès de ces communes et qu'il ne s'agit en majorité que des travaux sur le clocher.

M. le Maire rappelle l'urgence de prendre une décision.

Aurélié HUET évoque la construction de la salle paroissiale de Caudry qui a bénéficié à l'époque, de la création d'un collectif qui a participé aux dépenses.

Virginie DELSARTE considère, de son point de vue, qu'il ne faut pas laisser se dégrader ce bâtiment plus qu'il ne l'est.

Sylvie VERMEIL propose de choisir le bureau d'études le moins onéreux et d'exposer ses conclusions à la population par le biais d'une réunion publique.

Le représentant de la paroisse sollicite l'autorisation de M. le Maire afin de prendre la parole ; celle-ci est autorisée.

Questions :

-la municipalité a-t-elle les moyens financiers de mettre en conformité PMR l'église ?
Il précise que membre bénévole depuis 19 ans au sein de la paroisse, il a déjà été envisagé un fonds d'aide auprès des particuliers.

Quelle est la priorité ? sachant que les gouttières ne sont pas entretenues régulièrement ce qui provoque les infiltrations.

Souhaitez-vous garder notre église dans votre commune ?

M. le Maire précise que la construction de ce bâtiment religieux date de 1859 ; combien de fois des travaux ont-ils été entrepris depuis ?

Sylvie VERMEIL interroge sur le montant des travaux de mise en conformité PMR et issue de secours.

Celui-ci est estimé à environ 150 000 €.

Dominique PLATEAUX intervient alors pour informer l'assemblée qu'un devis, reçu dernièrement pour quelques réparations, fait état de 300,00 € de travaux et 1 700 € de location de nacelle pour les réaliser.

M. le Maire garde toujours à l'esprit la réglementation à respecter obligatoirement.

Après ces discussions et échanges d'observations, il est décidé à l'unanimité de choisir le cabinet JAMAIN, d'organiser une nouvelle réunion avec le Doyen et les membres de la paroisse avant d'exposer les conclusions à la population.

5) Vente des parcelles section U n° 2603 et 3387 rue Berthelot

Mr le Maire rappelle que 2 parcelles situées rue Berthelot , cadastrées section U n° 2603 et U n° 3387 appartiennent à la commune.

En 2023, les services des Domaines avait estimé ces terrains à 9 500 € (terrain + garage) assortie d'une marge d'appréciation de 15 %.

Mr et Me Clément PADOWSKI, nouveaux propriétaires du n° 6 rue Berthelot ont montré leur intérêt pour l'achat de ces parcelles pour un montant de 8 550 €.

Les membres du Conseil Municipal, après réflexions, décident par

-2 abstentions (Mickaël CHRETIEN – Sylvie VERMEIL) et 14 voix Pour de

-vendre lesdites parcelles au prix de 9 000 €

-d'autoriser Mr le Maire à signer les documents nécessaires à la vente

-que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

6) Tirage au sort du jury criminel au titre de L'ANNEE 2025

La liste préparatoire communale au titre de l'année 2025 des jurés d'assises doit être dressée par tirage au sort effectué publiquement par le Conseil Municipal à partir de la liste électorale avant le 15 juin 2024.

Deux personnes âgées de plus de 23 ans au 1^{er} janvier 2025 et n'ayant pas siégé en qualité de juré depuis moins de 5 ans doivent ainsi être désignées.

Il est ensuite procédé au tirage au sort de 2 jurés :

Bureau 1 : n° 427 – Me LEBEZ Marie

Bureau 2 : n° 432 – M. HUCLIEZ Stéphane

7) Admissions en non-valeur

Mr le Maire a reçu du Centre des Finances Publiques de Caudry un état de présentation d'admissions en non-valeur de produits irrécouvrables d'un montant total de 1 442,90 €.

Ce montant correspond à des soldes de créances qui n'ont pu être recouvrées par le comptable public.

M. le Maire précise que ces admissions en non-valeur n'éteignent pas la dette.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces admissions en non-valeur et souhaite faire confirmer au Centre des Finances Publiques le recouvrement de ces créances, en particulier celles de Buffalo Grill et Auto Occaz.

8) Subvention 2024 au Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la subvention communale constitue la principale source de recettes du Centre Communal d'Action Sociale.

En 2023, cette subvention de 3000 € n'a pas été versée et qu'il est évident d'abonder le budget du CCAS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer à 3 000 € le montant de la subvention 2024 attribuée au CCAS.

9) Création d'un poste de secrétaire général de mairie

M. le Maire rappelle les difficultés rencontrées par le secrétariat depuis près d'un an , tant sur l'aspect administratif que financier.

7 budgets, communaux et intercommunaux ont été préparés dans l'urgence et sans éléments probants.

Les démarches ont été entreprises auprès du Centre de Gestion, de la Recette des Finances et auprès des services de la sous-Préfecture.

M. le Maire remercie une nouvelle fois son personnel pour l'excellent travail accompli depuis plusieurs mois.

Il précise ensuite que la commune ayant une population désormais inférieure à 2000 habitants, il n'est plus nécessaire de recruter un Directeur Général des Services à la tête de l'équipe municipale ; les épreuves rencontrées ces derniers mois ont mis en lumière l'expérience et les compétences des agents en fonction.

Après réflexions, il est préférable de « monter » dans un premier temps en compétence les agents en place, de créer dans un second temps un poste de secrétaire général de mairie à compter du 1^{er} septembre 2024 ; cette ouverture de poste sera soumise à l'avis du Comité Social Territorial.

Dans un troisième temps, le recrutement d'un agent en appui administratif pour des interventions ponctuelles (2 jours semaines) interviendrait à compter du 1^{er} septembre 2024.

Stéphane HUCLIEZ s'interroge à savoir s'il ne faut pas passer un concours ?

Yannick HERBET précise que cette ouverture de poste est soumise en amont à l'avis du CST.

Philippe CROMBOIS demande si 2 jours/semaine suffiront ?

Stéphane HUCLIEZ : et si la commune retrouve une population supérieure à 2000 ?

Guillaume MASSART précise qu'il doit exister une tranche entre 2000 et 3 500 habitants (à vérifier) et s'interroge à savoir de la décision à prendre si la création du poste de secrétaire général de mairie était refusée par le CST.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte la création de ces deux postes.

10) Informations diverses

M. le Maire informe l'assemblée avoir été destinataire d'un courrier de API Restauration, fournisseur des repas servis à la cantine scolaire maternelle et primaire l'information du nouveau tarif appliqué à partir du 1^{er} septembre prochain.

3,42 € TTC/repas au lieu de 3,30 € soit 3.5 % d'augmentation.

A savoir que le coût de revient d'un repas avoisine 10 euros pour la commune par enfant (frais de personnel, énergie, pain ..) vendu 3,20 €, prix inchangé depuis 2014.

Sylvie VERMEIL souhaite que cette information figure dans le prochain magazine communal.

M. le Maire rappelle ensuite à l'assemblée qu'il appartient au premier magistrat de constituer les bureaux de vote nécessaires à la tenue des scrutins. Il s'agit d'une fonction spéciale attribuée par la loi. Les membres du conseil municipal ne peuvent donc s'y soustraire sauf excuse valable, sous peine d'être démis d'office par le tribunal administratif.

Stéphane HUCLIEZ réagit en disant que la fonction d'élu se cumule pour certains avec la vie professionnelle et qu'il n'est pas toujours facile de se rendre disponible.

Un débat s'ouvre ensuite sur le maintien ou pas de la fête des écoles qui est programmée le 30 juin prochain, date du premier tour des élections législatives.

Il est bien entendu difficile d'annuler la fête des écoles alors que tout est déjà organisé.

Après discussion et échange d'observations, le conseil municipal décide de maintenir la fête des écoles tout en sachant que le rangement ne pourra se faire que le lundi, de nombreux membres de l'association étant mobilisés aux bureaux de vote.

Didier JACQUEMIN prend ensuite la parole, revenant sur l'article paru dans le dernier magazine communal à la demande de la liste « Beauvois autrement » :

« Je reviens sur les propositions qui ont été rédigées par la liste « Beauvois Autrement » sur le magazine communal du mois de mars dernier.

Comme déjà évoqué lors de précédentes réunions du conseil municipal, il est impossible de retracer avec « détails » le travail effectué au quotidien. En discuter avec nous, bien évidemment : Soyez Présents !

Lancer des rumeurs, alors que certaines vidéos vous contredisent. Echangez et constatez d'accord, mais Soyez Présents !

M. le Maire s'est suffisamment expliqué lors de la réunion du 12 février. Prenez-en acte.

Chacun est seul juge de cette situation dommageable pour notre collectivité, interrogez les services ?

En ce qui concerne les travaux de la RD 643, les délibérations sont prises à l'unanimité.

Alors respectez nos décisions ! ou proposez des alternatives.

*En conclusion : la vie d'une collectivité est au rythme d'une entreprise, avec ses imperfections
Alors, Soyez Présents !*

Gilberte BOITTIAUX intervient ensuite concernant les réflexions qui ont circulées sur les réseaux sociaux, notamment sur le petit déjeuner servi aux enfants de retour de classe de neige.

Facile de critiquer plutôt que d'agir

Mickaël CHRETIEN confirme ces propos, scandaleux, qui ont circulé, heurtant les bénévoles et les élus qui ont accueilli les enfants ce samedi matin.

M. le Maire profite de cet échange pour féliciter tous les bénévoles qui se mobilisent toute l'année.

M. le Maire informe l'assemblée de l'accession en division supérieure de l'équipe de football de l'US Beauvois-Fontaine. Il fait part de sa fierté de cette montée et remercie l'ensemble des joueurs, les dirigeants et les bénévoles de cette union sportive.

Mickaël CHRETIEN insiste sur le fait que le Centre Social l'Escale se tient à la disposition de toutes les associations locales notamment pour le montage des dossiers de demande de subvention auprès du Département du Nord.

Sylvain SAKALOWSKI revient sur la subvention versée par la commune de FONTAINE AU PIRE à l'Union Sportive Beauvois-Fontaine. M. le Maire invite les membres du conseil municipal à participer, nombreux, à la prochaine assemblée générale du club.

M. le Maire remercie les élus qui se sont mobilisés par l'organisation de la journée « Tous Handi » dans le cadre du label Terre de Jeux 2024.

Guillaume MASSART intervient sur le changement d'horaires du secrétariat de la mairie notamment sur la vente des tickets de cantine.

M. le Maire indique que ce changement d'horaires était une nécessité, qu'une réflexion est en cours sur la réservation des repas via un service internet dédié ou en passant par le personnel en place dans les écoles.

Sylvie VERMEIL revient sur la tranchée mal « rebouchée » rue berthelot, face à la mairie. Un courrier sera adressé à l'entreprise qui a effectué ces travaux.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 10.

Le Maire,

le secrétaire de séance,

Yannick HERBET

Maxime LUTICK

